

Selon les médias, le dossier sensible de la réforme sur les retraites devrait être bouclé d'ici la fin de l'été ! Le projet de loi serait soumis fin septembre au Conseil d'Etat et présenté en Conseil des ministres en novembre, pour un vote en 2020. Qu'en est-il exactement aujourd'hui ? Après un an de concertation avec les partenaires sociaux, et au nom du gouvernement, Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire chargé du dossier de la réforme sur les retraites, devrait remettre d'ici la mi-juillet son rapport de recommandations et de propositions au Premier ministre pour contribuer à la future loi.

Pour le gouvernement, les retraites représentent un coût : 314 milliards d'euros par an, soit 14 % du PIB. C'est le premier poste de dépense publique et, nous dit-on, une dette. Ce genre de raisonnement n'est pas sans nous rappeler les discours rétrogrades de certains représentants du Medef, qui parlent des salariés du privé comme d'un coût et non d'un investissement. Au passage, il est anormal de tout englober et de faire croire que les retraites complémentaires du privé, gérées paritairement par les partenaires sociaux, seraient également une dette. C'est faux, car il s'agit là de cotisations payées par les salariés et les employeurs avec un régime par répartition à l'équilibre, sans impact sur le budget et la dette de l'Etat.

Pour en revenir au projet de loi, tous les arbitrages ne sont pas encore rendus et, étant toujours dans l'incertitude de ce que veut vraiment faire le gouvernement, nous supposons qu'il pourrait être articulé autour de cinq grands titres et quinze chapitres. Si nous ne réagissons pas, nous allons tout droit vers la création d'un système universel de retraite. Pour vous donner un peu plus de détails, il y a, semble-t-il, des points de la réforme qui sont d'ores et déjà acquis et d'autres qui restent à trancher.

Pour les points d'ores et déjà acquis : 1. Le futur système serait par répartition et à points ; un euro cotisé donnerait les mêmes droits à chacun. 2. Le futur système entrerait en vigueur en janvier 2025 et la génération 1963 serait la première à voir ses pensions calculées en points ; les droits acquis de l'ancien système seraient conservés à l'euro près. 3. Pour calculer le montant des retraites, la notion de durée se ferait sur l'ensemble

Retraites : FO prépare la riposte

de la carrière pour tous au lieu des 25 meilleures années pour le privé et des 6 derniers mois pour le public, ce qui conduirait inévitablement à une baisse des montants des retraites. 4. L'âge légal resterait à 62 ans, mais des coefficients de décote inciteraient par obligation à partir plus tard. 5. La pension de réversion serait maintenue, mais son calcul évoluerait pour garantir le maintien du niveau de vie du survivant.

Pour les points qui restent à trancher :

1. Les cotisations versées seraient converties en points selon une valeur d'achat, puis les points validés en euros à la liquidation selon une valeur dont les montants varieraient chaque année au bon vouloir des politiques ; en effet, en cas de contexte économique négatif, et pour des raisons purement budgétaires, ils ne feraient pas évoluer la valeur du point, ce qui impacterait le pouvoir d'achat des futurs retraités.
2. Les personnes au chômage, en arrêt maladie ou les femmes enceintes recevraient des points financés par la solidarité nationale dont le nombre resterait à définir.
3. Des bonifications par points seraient toujours accordées au titre des enfants, mais le montant reste à définir.
4. Quid de la pénibilité et quid des réserves financières de certains régimes, qui ont été acquis au fil des ans (70 milliards d'euros pour l'Agirc-Arrco) ?

Tout cela est au conditionnel, mais il n'y a pas de fumée sans feu ! Pour FO Métaux, il convient de défendre notre système de retraite par répartition afin que les futurs retraités puissent bénéficier d'une retraite bien méritée, avec des pensions leur permettant de vivre dignement. Nous devons aussi assurer le système intergénérationnel dans la durée, pour nos jeunes et les futures générations. FO va se battre et organisera la riposte dès le mois de septembre avec, en premier lieu, un rassemblement qui ne devrait être qu'une étape dans la mobilisation !



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metiaux.fr